

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

- Année 2024 -

Indicateur relatif à l'écart de rémunération par catégorie socio-professionnelle

L'indicateur écart de rémunération n'est pas calculable car l'effectif des groupes retenus est inférieur à 40 % de l'effectif pris en compte

Non calculable

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	0
Résultat final en nombre équivalent de salariés	0
Population envers laquelle l'écart est favorable	Egalité
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	35
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35

35 points

Indicateur relatif au % de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en % 0

0 point

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté 1
Sexe des salariés sur-représentés Femmes

0 point

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Total des points obtenus
Nombre de points maximum pouvant être obtenus

35 points
60 points

Résultat final sur 100 points

Non calculable